LILLE

Les Marchands de décorations

Cette affaire nous réserva encore des surprises.

Parmi les victimes qui se plaignent maintenant d'avoir acheté trop cher les rubans dont ils étaient fièrement leurs boutonnières, se trouveraient, paraît-il, quelques personnes qui, pour rentrer dans leurs déboursés, cherchèrent elles-mêmes à placer, moyennant finances, les titres dont ils étaient décorés. Et l'on va rechercher ces clients avisés qui restèrent sourds aux alléchantes offres.

Quel commerce de passementeries ! Tous ces gens se repassent entre eux, à prix fort, des rubans que l'un acheta pour quelques sous chez un mercier, sont vraiment inénarrables. Comme l'on comprend bien que Dieu est incommensurable par l'infini de la bêtise et de la vanité humaines — qu'il créa !...

Des décorations de la République de Coubant ! Adolphe Drézet, qui n'eut pas même le mérite d'inventer cette République, doit bien rire dans sa berbe.

Adolphe Brézet

Le chef du gouvernement dont M. Vimont était le conseil, de l'Etat dont M. Evrard était un amiral distingué, est un ancien garçon de café. Beau garçon et beau parleur, on sait qu'il a fait du chemin. Brézet, qui était matelot, Mcha, un jour, la marine pour aller une expédition de chercheurs d'or à Carsewene. Puis, venu à Cayenne, il fut plongeur au café Chagnas. Il occupa ensuite un petit emploi à la mairie, devint agent de police et enfin gendarme.

Il disparut, voyagea en Afrique et, un peu plus tard, on un cabinet de la Le Petellier. A Paris, se proclamait président de la République de Counani. Le commerce des rubans commémoratifs allait regrendre. On commença par émettre des timbres-poste. Puis, vinrent les décorations.

Beaucoup de gens qui les portèrent — les crédules naïfs à part — et les vendirent, n'ignorent rien, des origines du fameux « Etat libre ».

Une personne qui nous en parlait, l'étonnait que M. Vimont, renseigné par un ami, se soit laissé prendre à la gloriole d'orner de cette de vaila du titre de conseil de la République de Counani.

ENTRE NOCTAMBULES

Vendredi matin, vers cinq heures, deux couples ennemis de rencontraient place Rihour : les deux hommes se lancèrent un défi homérique, parmi de grossières injures. Les deux compagnes des antagonistes, Loulou et Jeanette, relevèrent le gant et sortirent leurs armes, en l'occurrence des épingles à chapeaux. Un agent interrompit le combat qui n'était pas encore à sa fin, car les combattants étaient bien frais.

Des contraventions pour coups réciproques furent dressées à la charge des adversaires, qui s'en furent chez eux, panser leurs blessures.

***

A propos du récit d'une bataille analogue, René Colevi, dit Norbert, ex-artiste lyrique, 13, rue Saint-Nicolas, nous écrit qu'il « ne l'est pas battu, mais qu'il a été attaqué et frappé avec une arme triangulaire, que jamais procès-verbal ne lui a été donné et que c'est l'autre individu qui est poursuivi ».

Dont acte.

MŒURS BELLIQUEUSES

Intempestivement arrosée le premier mai par la femme Vékeman, demeurant rue Pierre-Legrand, cité Flavigny, 2, deux jouvenceaux : Demayet et Baudoux, se vengèrent en giflant la ménagère. Celle-ci s'en fut chercher son mari au cabaret et lui raconta la chose.

Vekeman chercha les deux amis et leur reprocha les coups portés à sa femme. Demayet lui donna un coup de tête sur le nez pour toute réponse. Vekeman retourna chez lui. Les deux camarades le suivirent, bientôt toute la vaisselle et avant de se retirer, Baudoux frappa le mari d'un coup de bâton et Demayet lui porta un coup de tête, tandis qu'il allait chercher la police.

Tout le monde a été laissé en liberté et procès-verbal de ces batailles a été adressé au Parquet.

DÉCÈS D'UNE SEPTUAGÉNAIRE

Mme Augèle Huvenne, 70 ans, demeurant rue du Marché-aux-Bêtes, s'était pendue vendredi après-midi, chez sa sœur. Elle revenait vers cinq heures, quand en passant devant la buvette de Mme Schourdoreil, rue Saint-André, 98, elle fut prise d'un malaise. Elle entra dans cet établissement et s'étant assise sur une chaise, elle ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

LA COMÉDIE FRANÇAISE À LILLE

La location peut maintenant être considérée comme terminée et les quelques places restant disponibles seront certainement enlevées aujourd'hui. Avis à ceux qui désirent assister à cette représentation appelée à faire époque dans les annales artistiques de la cité.

Aussi, en raison de la solennité du Cinquantenaire, le Comité serait reconnaissant aux assistants s'ils voulaient, en cette circonstance, adopter l'habit de cérémonie.

Toutefois, ajoutons qu'il n'entend en rien en faire obligation.

Il prie également le public d'être très exact pour l'entrée. Vu l'importance du spectacle, le lever du rideau se fera très rigoureusement à 8 heures précises ; les portes du Théâtre seront ouvertes à 7 heures au quart.

Le Comité serait également reconnaissant aux spectateurs de ragagner leurs places assez à temps, dans le cours des entr'actes, pour éviter tout bruit qui pourrait gêner l'audition au commencement des actes.

AU PALAIS

Les incidents d'Hallluin

M. Delaïé, juge d'instruction, a interrogé, dans l'après-midi de vendredi, les jeunes Denis et Delecra qui, le 27 avril dernier, avaient été signalés par la police comme ayant assailli à coups de pierre des ouvriers qui se rendaient à l'usine Lepoutre, où une grève dure depuis plus de huit mois. Confrontés avec le lieutenant de gendarmerie Laroqoes, le commissaire de police d'Halluin et plusieurs gendarmes, ces derniers les ont formellement reconnus.

Les prévenus, qui ont été laissés en liberté provisoire, nient énergiquement.

L'incendiaire de Fives

Emile Quatennens, qui récemment, étant ivre, essaya de mettre le feu à sa chambre, a été de nouveau interrogé par M. Delaïé, juge d'instruction. Après ce nouvel interrogatoire, qui eut lieu en présence de Me Theilier, défenseur de l'inculpé, le magistrat instructeur a chargé M. Bonn, directeur du Laboratoire municipal, de déterminer si les déchets trouvés dans l'appartement de Quatennens étaient imbibés de pétrole.

ON CAMBRIOLE

M. Louis Boninghe, 29 ans, mouleur, demeurant place Guy-de-Dampierre, a eu la désagréable surprise de constater en rentrant chez lui qu'un malfaiteur s'était introduit dans son appartement. Un vesion et une somme de 62 francs ont été enlevés.

UN BELGE RÉCALCITRANT

Vers neuf heures et demie du soir, Henri Moreau, 22 ans, employé aux chemins de fer belges, habitant Marcelcave, venait se plaindre à M. Ducreux qu'il avait été attiré dans un guet-apens, rue Schepers, et qu'on l'avait volé d'un franc. L'enquête établit qu'il avait tort : le Belge se tâcha et avertit les magistrats qu'il allait signaler le cas aux autorités. « D'ailleurs, ça ne m'étonne pas, ajouta-t-il, il est d'usage que les commissaires de Lille qui reçoivent des plaintes de la part d'étrangers n'en tiennent pas compte ». Ce propos lui valut d'être coiffé aussitôt. Il sera déféré au Parquet pour outrage à magistrat.

ÉCRASÉ PAR UNE AUTOMOBILE, UN ENFANT A LES DEUX JAMBES FRACTURÉES.

Dans le matinée de vendredi, vers onze heures et demie, la jeune Louis Bandhe, 11 ans, dont les parents habitent rue Broca, 19, s'amusait, hier, rue d'Arras, à monter sur l'arrière d'une voiture. Il venait de sauter en bas de celle-ci quand survint l'automobile de M. Peul Galliez, de Cysoing. L'enfant fut violemment projeté sur le sol et le lourd véhicule lui passa sur les jambes qui furent fracturées. L'enfant, après avoir reçu des soins, a été conduit à l'hôpital Saint-Sauveur.

Corsets sur mesures

depuis 10 fr., soutien gorge, depuis 5 fr., chez Mlles L. et R. Assignion, bandagistes-herboristes diplômées, 48, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille. 1670

MANŒUVRE DE GARNISON

Une manœuvre de la garnison de Lille aura lieu vendredi 12 mai courant. Les officiers de complément qui désireraient suivre cette manœuvre enverront avant 10m pour le 9 mai au plus tard, au Bureau de la Place. Un breack sera mis à leur disposition.

MANŒUVRE DE BATAILLON

Dans la journée de vendredi, le 106 bataillon de chasseurs a'est rendu au Mont de Prémesques, où il a effectué des manœuvres. Les petits vitriers ont regagné leur casernement à quatre heures du soir.

Le Satyre de la rue de la Monnaie

Examen médico-légal de Delaste

Vendredi après-midi, M. le médecin légiste Dutilleul s'est rendu à la maison d'arrêt pour examiner Delaste. Le praticien remettra sous peu ses constatations à M. Delaïé, qui l'avait chargé de cet examen.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU NORD DE LA FRANCE

L'assemblée générale mensuelle aura lieu dimanche 7 mai courant, à cinq heures du soir, au Palais-Rameau, siège de la société. Ordre du jour : lecture du procès-verbal ; présentation de nouveaux membres ; conférence par M. Lorrette, chef de pratique horticole à l'Ecole d'Agriculture de Wagnonville, sur « Nouvelle taille des arbres fruitiers à pépins ».

Tombola de plantes variées fournies par MM. Cailloux, horticulteur à Comines, et Castelain et Cie, horticulteur à Canteleu-Lambersart.

LE MEETING D'AVIATION DE L'AN DERNIER

Le propriétaire d'un champ contre la ville

On n'a pas oublié le meeting d'aviation qui eut lieu à Ronchin l'an dernier. A la suite de ce meeting, le propriétaire d'un champ qui touche à l'aérodrome M. Tierce, se plaignit de ce que son champ avait été abîmé par la foule et réclama des dommages-intérêts à la ville. Le juge de paix, saisi de l'affaire, se déclara incompétent.

Le Tribunal civil de Lille vient, lui, de se prononcer et de rendre un jugement intéressant. « Le juge de paix, a-t-il déclaré en substance, s'est trompé en se prétendant incompétent ». Et le Tribunal de décider que la ville avait pris des mesures suffisantes pour protéger la propriété de M. Tierce. Celui-ci ayant attiré le public dans son champ, ayant coupé son blé en herbe et fait payer les pierres, la ville se trouvait dans l'impossibilité de le protéger davantage sans naire à ses propres frais. En conséquence, M. Tierce a été débouté de sa demande et condamné aux dépens.

FÊTES DU VIEUX-LILLE

Voici le programme des fêtes du Vieux-Lille pour la journée du 7 mai : élection de la reine, fêtes de gymnastique, concerts à 7 heures et demie, rassemblement des gymnastes au local de l' « Avenir », quai de la Deesse-Deûle, 55 ; de 8 heures à 11 heures, concours individuel pour adultes et pupilles, rue de la Halloterie, place du Château, Halle au Sucre, place du Concert ; à 2 heures et demie, élection de la reine des ouvrières et de ses trois demoiselles d'honneur (salle du Conservatoire) ; à 4 heures, défilé, cortège à la reine du Vieux-Lille, itinéraire : place du Concert, rues Saint-Pierre, Saint-André, de la Helle, du Metz, Saint-Sébastien, Saint-André, place Saint-André, rues Royale, Esquermoise, Grande-Place, rues de la Bourse, Grande-Chaussée, des Chets-Bossus, place du Lion-d'Or, place Saint-Martin, rue de la Monnaie.

De 6 heures à 8 heures, concerts place du Concert, musique des Cannonier Sédentaires, 80 exécutants, chef M. Ch. Rivar ; Emulation Chorale de Lille, 80 exécutants, directeur M. P. Fanyan ; place aux Bleuets, fanfare de Fives-Lille, 56 exécutants, chef M. Brodelio ; La chorale « La Lyre Madeleinoise », 40 exécutants, directeur M. L. Lambin.

De 9 heures à 11 heures, angle des rues Saint-Sébastien et Saint-André, grande fête de nuit, ballets, poses plastiques, pyramides, tableaux multiples. Eclairage électrique.

Pour permettre à tous les habitants du quartier de s'intéresser aux fêtes du Vieux-Lille, le comité a décidé de compléter ses précédentes démarches. Un employé mandaté par le comité des fêtes se présentera donc sous peu dans les maisons non encore visitées et recevra avec reconnaissance les moindres souscriptions.

Les souscripteurs sont priés de s'assurer que les feuilles qui leur seront présentées portent bien le timbre du comité des fêtes du Vieux-Lille.

AUX BOIS BLANCS ET À CANTELEU

Dans une récente réunion, le comité des fêtes des quartiers des Bois-Blancs et de Canteleu-Lille a constitué comme suit son bureau pour l'année 1911-1912 : MM. D. Donal, président d'honneur ; Choala, président ; Deligny, vice-président ; Van Maelsocke, vice-président ; Lelong, trésorier, et Boucher, secrétaire.

Une fête de quartier est en organisation pour le dimanche 4 juin prochain.

A L'ALLIANCE INDUSTRIELLE

Dimanche 7 mai, à 8 heures, 166, rue de Paris, conférence avec projections cinématographiques par M. Roncerey, de la Maison Bouillein-Roncerey, de Paris. Sujet : Le Moulage mécanique et les progrès récents dans cette branche.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE

Vendredi soir, à neuf heures, un commencement d'incendie s'est déclaré au 1er étage du numéro 15 bis, rue Neuve, chez M. Boutry, bijoutier, à la suite de l'explosion d'une lampe. Les pompiers de la rue du Fresne ont rapidement éteint les flammes, et quand la caserne Malus arriva sur les lieux, tout danger était conjuré. Les dégâts sont insignifiants ; il y a assurance.

MENU PAIN

Vendredi matin, M. Désiré Bouvain, 19 ans, confiseur, demeurant rue des Postes, déposait sa bicyclette dans le couloir d'un immeuble de la rue de Puébla ; mais quand il voulut la reprendre, il constata qu'elle avait disparu.

ROUBAIX

Exposition Internationale du Nord de la France

Grande Semaine Canine du Club Saint-Hubert du Nord (9 au 12 Juin)

Pour fêter son dixième anniversaire, le Club Saint-Hubert du Nord organise une « Grande Semaine Canine » qui aura lieu à Roubaix à l'occasion de l'Exposition Internationale du Nord de la France au mois de juin prochain.

Cette « Semaine Canine » comprendra : Un Congrès international de la chasse (du 9 au 11 juin), la 10e exposition canine internationale et divers concours de chiens de défense, de trait, de luxe, de douaniers, etc.

Le programme-règlement de l'exposition canine sera adressé à tous ceux qui en feront la demande au secrétariat du Club St-Hubert du Nord, 11, Contour Saint-Martin (Grande-Place), Roubaix.

MANDAT D'ARRÊT

Jules Delplanque, âgé de 40 ans, domestique, demeurant rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle-d'Or, 30, a été arrêté hier après-midi, par le service de la sûreté, en vertu d'un mandat d'arrêt de M. Delaïé, juge d'instruction, à Lille.

Delplanque est prévenu d'abus de confiance.

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT TURGOT

En raison de la difficulté d'obtenir pour le moment des cartes de libre circulation en Belgique, l'excursion cycliste au Mont de l'Enclus est remise à une date ultérieure.

L'excursion du mois de mai aura lieu le dimanche 14, sur Quesnoy-sur-Deûle.

CHEZ LES TEINTURIERS

Les ouvriers de la teinturerie Brownsey, de Geyler rue Saint-Maurice, qui s'étaient mis en grève le 29 avril, pour obtenir le réintégration d'un camarade congédié, ont repris le travail hier matin, sans avoir obtenu satisfaction.

LE THEATRE GRANDSART-COURTOIS

Le très bon spectacle de ce théâtre sera donné tous les soirs à 8 heures et demie et dimanche il y aura matinée à 3 et 5 heures.

Les éléments artistiques très intéressants par leur choix et leur nouveauté permettent aux enfants d'y conduire leurs parents — qui s'y amusent comme des bébés.

TOURCOING

CONCOURS DE PIGEONS

La Société Colombophile « Justice et Liberté » donnera un concours de pigeons le 7 mai, sur Chentilly. Mise en panier le soir à 5 heures du soir. La même société donnera un concours de semaine le mardi 9 mai.

SOLIDARITÉ RÉPUBLICAINE

Une réunion doit avoir lieu dimanche prochain, au siège de la 5e section de la Solidarité Républicaine, chez M. Arthur Verbecke, rue du Bois, 6, à 4 heures du soir.

Ordre du jour : 1° Les retraites ouvrières et paysannes par Mlle directeur de l'Institut Social ; 2° L'action républicaine à Tourcoing par M. Besède, rédacteur en chef de La Fraternité.

A L'ORPHEON DES TRAVAILLEURS

Un journal relevant une note que l'on nous a communiquée au sujet de l'Orphéon des Travailleurs, avance bien que 22 membres ont voté contre la dissolution et que 2 se sont abstenus.

Pourquoi ledit journal ne parle-t-il pas des autres membres de la société. Ne sérait-ils que 24 ?

Pourquoi ne nous dit-il pas les causes de la crise ? Et pourquoi ne nous dit-il pas les raisons de la démission de M. Jean Wibeux ?

Nous reviendrons sur ce sujet.

MALFAITEURS

Des malfaiteurs ont pénétré chez M. Fleurice, cabaretier, rue du Tilleul, 121. Ils ont fracturé deux portes, le tiroir d'une commode, enlevé 2 tranes, 10 cents et du cuir pour une valeur de 50 francs et une pipe valant 15 francs.

VOL

Un vol de 25 kilos de laine a été commis au préjudice de MM. Tiberghien frères, industriels, rue de Paris. Cette laine se trouvait sur un camion à la gare des Francs.

TENTATIVE DE VOL

Une tentative de vol a eu lieu chez M. Jules Libracht, boucher, rue Vinoc-Choquel. Un individu a fracturé la porte d'entrée. Averti par la sonnerie électrique, M. Jules Libracht ouvrit la fenêtre : le voleur s'enfuit.

VISITE AU STAND DE TIR

Après la séance du conseil de revision, M. le général de Lartigue, accompagné de M. Dron, député-maire et de plusieurs notabilités, a visité le Stand de Tir.

Le général de Lartigue a félicité M. Dron de l'établissement de ce superbe Stand Tourquennois.

CONSEIL DE REVISION

Canton Nord-Est. — 13 bons, 21 service auxiliaire, 5 exempts.

Classe de 1909. — 255 bons, 58 ajournés, 13 service auxiliaire, 13 exempts.

AUTOUR DE LILLE

LA MADELEINE

Volât deux ans qu'elle volait. — Marie Thibaut, 54 ans, rue du Pré-Catelan, a été arrêtée jeudi soir pour vol au préjudice de tissage Boniface. Depuis deux ans elle emportait chaque soir, en quittant les ateliers, une certaine quantité de fil de lin.

HAUBOURDIN

Chez les Sapeurs-Pompiers. — Par décret du 15 avril 1911, M. Louis Richard, lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers est nommé capitaine. M. Paul Delannoy, sous-lieutenant, est nommé lieutenant, et M. Adolphe Delepierre, adjudant, est nommé sous-lieutenant.

LA BASSEE

Architecture. — Le fils de M. Léon Coûlvelle, architecte à La Bassée, déjà titulaire de 14 mentions et 2 médailles, vient d'être admis de première classe en architecture à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Paris. Nos vives félicitations au jeune artiste.

GONDECOURT

Chez les Sapeurs-Pompiers. — La compagnie des sapeurs-pompiers célébrera la St-Mamert la dimanche 7 courant, à 2 heures. La banquet traditionnel aura lieu en alège avec le concours assuré de l'original Léon, la comique populaire Illois.

ARMENTIERES

Un noyé. — Vendredi matin, on a retiré de la Lys, près de l'Allargette, le corps de Henri Rotru, journalier, 58 ans, demeurant route de Nieppe, maisons Béghin.

Le malheureux, qui était sans travail, s'était jeté dans la Lys le 25 avril dernier.

NORD

DOUAI

Un déraillement. — Vendredi, à 8 heures et demie du soir, un train de marchandises se rendait de la gare de Douai à la gare annexe par la ligne de ceinture Nord, quand boulevard Vauban, par suite d'une rupture d'essieu les rails se disjoignirent.

La locomotive et quatre wagons déraillèrent démolissant le voie et le ballast sur une assez grande longueur.

Une équipe a été aussitôt envoyée de la gare de Douai pour déblayer la voie.

La taxe du pain. — Le pain bénis [illegible] centimes à partir d'aujourd'hui samedi. Le prix est de 0 fr. 37 pour la 1re qualité, [illegible] pour la 2e et 0,29 pour la 3e.

Faux bruit d'accident. — Un nouvelle Lemice-Terrieux à lait, vendredi, vers [illegible] heures du matin, courir le bruit [illegible] que notre concitoyen M. Louis [illegible] au cours d'un voyage aérien, fait une chute du côté d'Orchies ou de Cambrai, que son appareil était brisé et que lui-même était blessé mortellement.

On conçoit et on trouvera [illegible] Douai, mais heureusement il était leur. M. Brégnet, a, au contraire, procédé sans incident, dans le courant de la journée, à l'essai d'un appareil muni d'un moteur de 100 chevaux.

A la Justice de Paix du canton Nord. — M. Loos, le nouveau juge de paix du canton de Douai-Nord, a prêté serment vendredi à l'audience du Tribunal civil de Douai et il prendra possession de ses nouvelles fonctions mercredi prochain.

Nous présentons à M. Loos nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Les gens de chez nous. — Une de nos jeunes et aimables concitoyennes, Mlle Marie Bénard a été reçue 4e sur 63 concurrentes à l'examen du professorat de musique (degré supérieur) dans les Ecoles normales.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

Conférence. — Une conférence publique sera donnée, dans la salle des conférences de l'Ecole, le dimanche 7 mai 1911, à 10 heures du matin par M. J. Dupin, directeur des Ecoles municipales d'apprentissage et de perfectionnement, ingénieur des Arts et Métiers. M. Dupin traitera : « L'Enseignement technique et l'apprentissage en Belgique.

VALENCIENNES

Enfant noyé. — Jeudi matin, en jouant sur la berge du canal de l'Escaut, au lieu dit le « Pas de Cheval », le jeune Nestor William, 6 ans, dont les parents habitent rue Cahot, glissa et tomba à l'eau. On ne put ramener que son cadavre.

SAINT-AMAND

Habitations à bon marché. — Une réunion aura lieu demain dimanche 7 mai, à 9 heures et demie de l'après-midi, chez M. Thiouzy-Duranion, pour l'inscription des personnes désireuses d'adhérer à la société nouvelle de construction d'habitations à bon marché.

MM. Constant Beaurepaire, Humbert et Adolphe Lengié, inviteet les ouvriers qui se sont déjà inscrits et ceux que la question pourrait intéresser, à se rendre à cette réunion où toutes explications et communications nécessaires seront faites.

DENAIN

Décaler sous les verrous. — Nous avons signalé hier l'arrestation d'un nommé Henri Naveteur, 23 ans, sans domicile fixe. En réalité cet individu se nomme Jean-Baptiste Danchy. Il a été conduit à la prison de Valenciennes et la brigade mobile qui opère des recherches avec la police de la ville recherche trois complices.

CAMBRAI

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Emile Germe, agriculteur, décédé cette semaine à Ramillies. Le défunt, qui était âgé de 40 ans, était le fils du regretté Victor Germe, décédé conseiller d'arrondissement pour le canton Est de Cambrai.

Nous adressons nos condoléances à la famille du défunt.

— Mercredi 3 mai, est décédé à Cambrai M. Paul Copin, succombant à l'âge de 25 ans, aux suites d'une cruelle maladie.

Le défunt était le fils de M. Nestor Copin, ancien conseiller d'arrondissement, ancien président de Tribunal de Commerce, adjoint au Maire de Cambrai.

Nous le prions d'agréer la sincère expression de nos condoléances.

AVESNES

LE QUESNOY

Conférence agricole. — Le dimanche 7 mai, à 3 heures du soir, chez M. Leleu, vice-président (Rue-Sur des Pins), aura lieu une conférence agricole par M. Boise, président de la Société.

MAUBEUGE

Théâtre. — Lundi 8 mai, la tournée Georges Leduc donnera sur notre scène « Plus que Reine » pièce historique en 5 actes, de E. Bergerat, avec le concours de Mme Marguerite Carlina, de l'Odéon, et M. Furnal.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

La Réintégration des Cheminots

M. MONIS REÇOIT LES DIRECTEURS DES COMPAGNIES

Paris, 5 mai.

M. Monis, président du Conseil, a commencé à conférer avec les directeurs des Compagnies de chemins de fer au sujet de la réintégration des cheminots. Il a reçu aujourd'hui M. le baron Edouard de Rothschild, président du Conseil d'administration de la Compagnie du Nord, et M. Griolet, vice-président. M. Monis recevra les jours suivants tous les représentants des autres Compagnies. La question sera discutée en Conseil des ministres aussitôt que leur audition sera terminée.

UNE REUNION DES CHAUFFEURS-MECANICIENS

Paris, 5 mai.

Le Conseil fédéral de la Fédération des chauffeurs et mécaniciens a tenu une réunion chez M. Tolain. Il a décidé d'approuver le projet de loi Colly sur l'organisation du contrôle avec des délégués du personnel. MM. Tolain, Sauvé et Morin seront délégués auprès de M. Colly pour lui fournir des renseignements.

Le Conseil fédéral a, en outre, décidé de faire la nombreuses réunions publiques, et des cheminots révoqués ne sont pas réintégrés, pour préconiser l'idée d'une grève de 24 heures.

LE BUREAU DU SYNDICAT DES CHEMINS DE FER AU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS.

Paris, 5 mai.

Le bureau de la fédération nationale de personnel des chemins de fer est venu aujourd'hui, au nom de ses 25,000 adhérents, assurer le ministre de l'appui de ces adhérents dans l'effort qu'il tente pour obtenir également la réintégration des cheminots.

Il a donné au ministre diverses revendications d'ordre purement professionnel. Le ministre a commencé avec les délégués l'examen de ces différentes questions.

DEUX REUNIONS DE CHEMINOTS

Paris, 5 mai.

Deux réunions ont eu lieu ce soir ; le premier du Comité du groupe de Paris Nord.

Les assistants qui étaient assez nombreux, ont tenu le plus grand secret sur l'objet de leur conciliabule. On sait cependant que les différents orateurs qui se sont succédé à la tribune, ont examiné les divers moyens d'obtenir la réintégration des cheminots.

La seconde, tenue salle Perrot, 20, rue Ordener, réunit un grand nombre de personnes. Plusieurs orateurs se sont succédé à la tribune. Notamment M. Toffin, secrétaire de la Fédération des chauffeurs et mécaniciens, a pris la parole. Tous les orateurs examineront les moyens à leur portée pour obtenir des Compagnies la réintégration, jusqu'à présent refusée, des cheminots. Il fut aussi quelque peu question de la grève.

Néanmoins, cette sanction ne serait prise que si tous les autres moyens ne permettaient pas d'obtenir le résultat attendu par la Fédération des mécaniciens et chauffeurs et le Syndicat national des ouvriers et employés de chemins de fer. Auparavant tous les moyens de conciliation seront épuisés. Malgré cela les cheminots se tiennent sur la défensive et, le cas échéant, emploieront tous les moyens en leur pouvoir.

Le cas du garde-frein Verpy

Nous avons donné l'analyse d'une lettre que M. Ch. Dumont, ministre des travaux publics, avait adressée à la Compagnie de l'Est pour lui signaler le garde-frein Verpy, révoqué à la suite de la grève, dont le passé méritait sa réintégration.

M. Ch. Dumont disait notamment dans cet, la lettre que M. Verpy lui avait indiqué qu'il était titulaire de plusieurs lettres de félicitations de la Compagnie de l'Est pour actes de probité ; qu'il n'avait pu représenter ces lettres, les ayant déchirées. M. Dumont ajoutait qu'il serait facile à la direction de la Compagnie de l'Est de s'assurer, par des recherches, de la véracité des faits allégués par M. Verpy.

M. Weiss, directeur de la Compagnie de l'Est, répond au ministre des Travaux publics qu'on ne trouve pas trace, dans les archives de la Compagnie, des faits tout à fait exceptionnels signalés par M. Verpy :

10.000 fr. trouvés en septembre 1889, à Savières, 23.000 fr. en juillet 1891 à Pontin, 67.000 fr. en septembre 1900 à Fontenay-sous-Bois.

« A la date de la première découverte, ajoute la lettre, M. Verpy, né le 4 décembre 1874, n'avait que 14 ans ; à la date de la seconde découverte, il était depuis 10 jours au service de la Compagnie, et occupé à Troyes sur les chantiers de la voie. »

La lettre ajoute encore que M. Verpy a un peu plus de treize ans de services et non pas vingt-trois.

L'affaire d'espionnage et d'amour

Cologne, 5 mai.

Mlle Thyrion, institutrice à Cologne, accusée d'espionnage dans l'affaire de la citadelle de Wesel, affirme qu'elle est innocente et victime d'un acte de vengeance, qu'elle a été arrêtée dans la rue à son retour de Paris.

« Calais au Moyen-Age »

Paris, 5 mai.

L'Académie des inscriptions et belles lettres, a rendu son jugement sur le prix de La Fons Mélicocq de la valeur de 1800 fr et a attribué une récompense de 600 francs à M. Lennel pour son livre : « Calais au Moyen-Age ».

AU MAROC

LES RENFORTS

Alger, 5 mai.

Aujourd'hui est arrivé, de retour de Casablanca, le vapeur « Thibet », de la compagnie Fraissinet, qui va embarquer ici de nouveaux contingents à destination du Maroc.

Différents mouvements de troupes sont encore annoncés.

Dimanche, arriveront de Tunisie, l'état-major d'un régiment d'infanterie de marche et trois compagnies du 4e tirailleurs ; lundi sont également attendus un demi-régiment de cavalerie et un escadron du 4e chasseurs d'Afrique venant de Tunisie ; 200 tirailleurs venant de Constantine, sont partis pour Oran, où ils seront embarqués à bord du transport « Vinh-Long ».

L'ESPAGNE ET NOTRE INTERVENTION

Madrid, 5 mai.

On dit ici que le gouvernement espagnol a envoyé une note au gouvernement français pour protester contre l'action française dans la sphère espagnole au Maroc.

M. Canalejas a déclaré aujourd'hui qu'il espérait arriver à une entente satisfaisante.

LE GENERAL MOINIER A RABAT

Tanger, 5 mai.

Le correspondant à Rabat de l'Agence Fournier mande, à la date du 4 mai, à Tanger, que le général Moinier séjournera à Rabat jusqu'à demain.

La reconnaissance poussée près de Lallallo a permis de constater des rassemblements et certaines agitations parmi les Beni-Hassen.

Un convoi de 800 chameaux, conduit par un escadron de chasseurs de la légion marchera, traversa aujourd'hui l'oued Bou-Regreg, se dirigeant sur Knitra.

De nombreux cavaliers chérifiens, restés à Rabat, ne rejoignent pas encore Kaitra.

D'après un bruit qui court et qui n'est pas confirmé, le marabout Mercheuch aurait été tué dans la lutte soutenue contre les troupes françaises.

Des remorqueurs-chalands ont passé sans difficulté la barre du Sebou ; ils opèrent dans l'estuaire près de Mehdiya.

La station annexe des troupes est excellent. De Settat on signale que la harka chérifienne, venant de Marakreh, reste toujours campée près d'Oum-er-Rbia.

SUR LA ROUTE DE FEZ

Rabat, 5 mai.

Des groupements séditieux ayant été signalés à Mechrat-er-Remla au sud de Lalla-Ito, sur la route parallèle à celle qui doit suivre la colonne, une reconnaissance a été envoyée dans cette direction.

SUR LES CONFINS ALGERO-MAROCAINS

El-Aioun, 4 mai, 8 heures.

Une partie des forces concentrées à Tacurirt par le général Toutée marchent sur Debdou, dont l'occupation a été décidée conformément aux accords franco-marocains.

Marchands de décorations

Paris, 5 mai.

Valensi étant souffrant, la confrontation générale que se proposait de faire M. Torfai, n'a pu avoir lieu. Elle se fera ultérieurement à l'infirmerie de Fresnes.

Reveillard a été interrogé, a reconnu avoir écrit sur les diplômes du Nichan les noms des bénéficiaires et a été confronté avec Clémenti. Il s'agissait de prouver que ce dernier avait trafiqué des palmes académiques. La confrontation a été émouvante, Clémenti se montrant violent et Réveillard très calme.

Meulemans, interrogé ensuite, a maintenu ses dires.

Eboulement dans une mine d'or

QUATRE OUVRIERS ENSEVELIS—DEUX SEULEMENT SONT RETIRES

Clermont-Ferrand, 5 mai.

Un éboulement s'est produit aujourd'hui aux mines d'or de Bonabaud, exploitées depuis peu de temps dans le canton de Rochefort-Montagne. Quatre ouvriers ont été ensevelis ; deux ont pu être retirés dans le voirie, ils sont très grièvement blessés et leur état laisse peu d'espoir de les sauver ; les deux autres n'ont pu être retirés ; ils sont probablement morts sous les décombres. Le déblaiement est extrêmement difficile, car le terrain est très glissant et effondre en fur et à mesure qu'on le creuse.

L'Affaire Desreumeaux devant le Conseil d'Etat

L'ARRET

Paris, 5 mai.

Le Conseil d'Etat, statuant en contentieux, a rendu aujourd'hui l'arrêt ci-après dans l'affaire du lieutenant de territoriale Desreumeaux contre le ministre de la Guerre.

Le Conseil vu :

1° La requête de sieur Desreumeaux, lieutenant de l'armée territoriale, contre un ordre de convocation en date du 29 mai 1906, loi prescrivant de se rendre le 25 septembre à Lille, au quartier Bouffiers, pour assister à une période d'exercice, et une décision du 28 septembre 1906, l'affectant pour ladite période, au 219e d'infanterie et pour une durée de 16 jours, décide la requête sus-visée est rejetée ;

2° La requête du sieur Desreumeaux, lieutenant au 1er régiment de territoriale, contre un décret du 2 décembre 1908, qui l'a révoqué de son grade et de son emploi, décide la requête sus-visée est rejetée ;

3° La requête du sieur Desreumeaux, contre une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par le ministre de la Guerre sur sa réclamation, aux fins d'annulation de la décision en vertu de laquelle le requérant avait reçu l'ordre de se rendre à Lille pour une période d'exercice de 16 jours, décide la requête sus-visée est rejetée.

La requête du sieur Desreumeaux, lieutenant de l'armée territoriale, contre une décision du ministre de la Guerre du 29 [illegible] 1909, rejetant sa demande d'indemnité [illegible] sur son arrestation et sa détention arbitraire, décide la requête sus-visée est rejetée.

DANS LA RÉGION

Exequatur

Paris, 5 mai.

L'exequatur a été accordé à M. [illegible] mos, consul des Etats-Unis à Brest à [illegible] sur-Mer.